

**CONCOURS EXTERNE POUR L'ACCÈS AU GRADE
D'INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES**

ANNÉE 2019

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ N° 2

Durée : 3 heures - Coefficient : 5

Droit civil et procédures civiles

Toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire.

Recommandations importantes

Le candidat trouvera au verso la manière de servir la copie dédiée.

Sous peine d'annulation de sa copie, le candidat ne doit porter aucun signe distinctif (nom, prénom, signature, numéro de candidature, etc.) en dehors du volet rabattable d'en-tête.

Il devra obligatoirement se conformer aux directives données.



Tournez la page S.V.P

SUJET

DROIT CIVIL ET PROCÉDURES CIVILES

Code matière : 034

Aucun document ni matériel n'est autorisé.

Le candidat traitera obligatoirement les deux sujets suivants.

Sujet n° 1

Les personnes incapables.

Sujet n° 2

Monsieur Honoré de FONTBELLE, bibliophile averti, a fait l'acquisition en juillet 2017 d'une édition rare de la Pléiade auprès d'un particulier, Monsieur Lionel DUFLANT.

Les échanges avaient eu lieu par messagerie électronique et Monsieur de FONTBELLE avait adressé un chèque du montant convenu à Monsieur DUFLANT.

N'ayant pas reçu l'ouvrage concerné, Monsieur de FONTBELLE a assigné Monsieur DUFLANT devant le Tribunal de Grande Instance (TGI) de Paris aux fins d'obtenir la condamnation de ce dernier à lui livrer le livre convenu, sous astreinte.

Débouté de sa demande par le tribunal, Monsieur de FONTBELLE fait appel auprès de la Cour d'Appel (CA) de Paris, et sollicite dorénavant la résolution pure et simple de la vente.

L'avocat de Monsieur DUFLANT affirme à son client qu'en exerçant ainsi un « revirement total », il manque à son obligation de loyauté. Cette position leur ouvrirait une fin de non-recevoir susceptible de mettre en échec sa demande devant la CA de Paris.

Après avoir rappelé brièvement les conditions de recevabilité de la demande en justice, vous indiquerez à quelle fin de non-recevoir l'avocat de Monsieur DUFLANT fait expressément référence.

Enfin, vous examinerez si l'espèce se prête à la mise en œuvre d'autres fins de non-recevoir.

